

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2013

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER (du point 1.1 au point 1.3), M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédérie OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS (sauf aux points 2.5, 2.6, 2.7, 2.8), M. Michel POUGET,

M. Michel PEQUIGNOT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Luc BEUNIER (du point 2.1 au point 6.1)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 25 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

1- Direction Générale des Services

1.1. Prise de connaissance des marchés passés en 2012

Point retiré à l'ordre du jour.

1.2. Prise de connaissance des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2012

Vote favorable à l'unanimité. L'état des cessions immobilières en 2012 affiche un montant global de 0 €. L'état des acquisitions immobilières 2012 est de 0 €.

1.3. Composition du Conseil communautaire de la communauté de communes à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires en 2014

Vote favorable à l'unanimité pour fixer à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires et les répartir comme suit :

Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2013	Répartition actuelle des sièges	Répartition mars 2014 des sièges sur accord préalable
La Ferté Saint-Aubin	7 127	8	11
Marcilly	1 999	3	4
Ménestreau-en-Villette	1 467	3	3
Ligny-le-Ribault	1 305	3	3
Ardon	1 113	3	3
Sennely	651	3	3
Totaux	13 662	23	27

2- Finances et Marchés Publics

2.1. Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER quitus au comptable et ADOPTER le compte de gestion 2012 du budget principal.

2.2. Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER quitus au comptable et ADOPTER le compte de gestion 2012 du budget annexe SPANC.

2.3. Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget annexe CHAVANNERIE II

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER quitus au comptable et ADOPTER le compte de gestion 2012 du budget annexe CHAVANNERIE II.

2.4. Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES CCLFSA

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER quitus au comptable et ADOPTER le compte de gestion 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES.

2.5. Adoption du Compte administratif 2012 du budget principal CCLFSA

Vote favorable à l'unanimité (le Président ne participant pas au vote) sur le CA 2012, présentant un excédent de fonctionnement de 469 912,78 € et un excédent d'investissement de 2 927 328,56 €.

2.6. Adoption du Compte administratif 2012 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité (le Président ne participant pas au vote) sur le CA 2012, présentant un excédent de fonctionnement de 39 290,16 € et un excédent d'investissement de 1 744,45 €.

2.7. Adoption du Compte administratif 2012 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

Vote favorable à l'unanimité (le Président ne participant pas au vote) sur le CA 2012, présentant un résultat de fonctionnement 0 € et un excédent d'investissement de 4 805,36 €.

2.8. Adoption du Compte administratif 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES

Vote favorable à l'unanimité (le Président ne participant pas au vote) sur le CA 2012, présentant un excédent de fonctionnement de 100.47 € et un résultat d'investissement de 0 €.

2.9. Affectation du résultat 2012 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du résultat 2012 du budget principal comme suit : Section de fonctionnement : excédent de 469.912,78 € : proposition d'affectation *au compte 1068 de la section* d'investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé du BP 2013 ».

L'excédent d'investissement de 2.927.328,56 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.10. Affectation du résultat 2012 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du résultat 2012 du budget annexe SPANC comme suit : Section de fonctionnement : excédent de 39.290,16 € : proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du BP 2013.

L'excédent d'investissement de 1.744,45 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.11. Affectation du résultat 2012 du budget annexe CHAVANNERIE II

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du résultat 2012 du budget annexe CHAVANNERIE II comme suit :

Section de fonctionnement : 0 €

L'excédent d'investissement de 4.805,36 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.12. Affectation du résultat 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES CCLFSA

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du résultat 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES CCLFSA comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 100,47€: proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du BP 2013.

Section d'investissement : 0 €

2.13. Vote du BP 2013 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité sur l'adoption de la :

- section de fonctionnement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 6 625 743,80 €.
- section d'investissement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 7 645 887,89 €.

2.14. Vote des taux de fiscalité 2013

Vote favorable à l'unanimité pour fixer les taux suivants pour l'exercice 2013

TAXES	RAPPEL TAUX 2012	NOUVEAUX TAUX 2013
TAXE D'HABITATION	6,55%	7,02%
TAXE FONCIERE BATIE	-	0,80%
TAXE FONCIERE NON BATIE	2,85%	3,05%

TAXES	RAPPEL TAUX 2012	NOUVEAU TAUX 2013 Taux ntaximum avec majoration spéciale
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	22,90%	24,18%

2.15. Vote du BP 2013 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité sur l'adoption de la :

- section de fonctionnement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 149 424,65 €
- section d'investissement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 79 892,10 €.

2.16. Vote du BP 2013 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

Vote favorable à l'unanimité sur l'adoption de la :

- section de fonctionnement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 686 732,14 €
- section d'investissement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 634 537,50 €.

2.17. Vote du BP 2013 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES

Vote favorable à l'unanimité sur l'adoption de la:

- section de fonctionnement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 300 €
- section d'investissement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 0 €.

2.18. <u>Etalement des dépenses pour la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage du complexe aquatique</u>

Vote favorable à l'unanimité. La dépense relative à l'assurance dommage ouvrage pour la réalisation du complexe aquatique qui représente un montant de dépenses de 71 838,04 euros, est étalée budgétairement sur 10 ans.

2.19. Versement de subventions à des associations

Vote favorable à l'unanimité pour le versement d'une subvention de fonctionnement à différentes associations ou établissements :

Aide à domicile	20 700,00 €
Soins à domicile	3 800,00 €
FSE du collège	1 800,00 €
Associations du collège	3 400,00 €
Collège Pré des Rois	13 000,00 €
UNSS	1 800,00€
CILS	31 000,00 €
CLIC	4 056,60 €
OTSI	65 013,46 €
Les Petits Loups	44 000,00 €
Missions Locales	9 540.30 €
ESC Natation	5 500,00 €
Amicale du Personnel	2 500,00 €
Jardin et vie	250,00 €

2.20. <u>Convention de partenariat financier 2013 avec l'OTSI et avenant à la convention d'objectifs du 24 octobre 2012</u>

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2013 avec l'OTSI et l'avenant à la convention d'objectifs du 24 octobre 2012. Attribution d'une subvention de 65 013.46 €.

2.21. Convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups »

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups » Attribution d'une subvention d'un montant de 44 000 € pour l'année 2013.

2.22. Convention de partenariat financier avec le CILS

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier avec le CILS. Attribution d'une subvention d'un montant de 31 000 € pour l'année 2013.

2.23. Créance éteinte dans le cadre d'une liquidation judiciaire

Vote favorable à l'unanimité. La société Diemme Neon Transformer France, en liquidation judiciaire, a fait l'objet d'un certificat d'irrecouvrabilité. Cette société était redevable d'un montant total de 44 985,85 € envers la communauté de communes.

3- Aménagement du Territoire et Développement Economique

3.1 <u>Modification de la délibération autorisant Monsieur le Président à vendre le lot 6 à la société SOLOGNE BIOGAZ pour la construction d'un méthaniseur</u>

Vote favorable à l'unanimité. La communauté de commune s'engage pour une durée de quinze mois, à compter du jour de la signature de l'acte de vente du lot n° 7 (zone de la Chavannerie II), envers l'acquéreur (Sologne Biogaz), à lui donner la préférence sur tout amateur ou acquéreur qui se présenterait à lui sur le lot n°6.

4- Affaires Sociales et Logement

4.1 <u>Convention de partenariat 2013 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA</u>

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2013 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA avec le Conseil Général du Loiret.

5- Tourisme

5.1 Convention de mise à disposition d'un bâtiment communautaire à l'Office de Tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un bâtiment communautaire à l'Office de Tourisme pour l'exercice exclusif des activités de l'association.

5.2 <u>Convention de mise à disposition d'un bâtiment communautaire à l'association « Halte Garderie Parentale des Petits Loups »</u>

Point retiré à l'ordre du jour.

6- Ressources Humaines

6.1 Avenant à la convention de mise à disposition de services 2013 hors transfert de compétence

Vote favorable à l'unanimité. Les agents du service marchés sont mis à disposition à hauteur de 50 % à la communauté de commune (au lieu de 25 %), y compris un agent recruté en accroissement temporaire d'activité.

7- Questions diverses

La Ferté Saint-Aubin, le 19 mars 2013

Le Président, Xavier DESCHAMPS